

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1752

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

L'impact des événements climatiques sur la qualité des récoltes, notamment en matière de taux de Matière Sèche (MS), est pris en compte dans la conception des indicateurs utilisés dans les contrats d'assurance multirisque climatique.

Le Gouvernement se fixe pour objectif, dans le cadre des travaux de révision des modalités assurantielles, d'intégrer cette dimension qualitative lorsque les données disponibles le permettent.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors qu'une dégradation de la qualité du fourrage entraîne une baisse directe de sa valeur marchande, l'impact des aléas climatiques, en particulier des pluies torrentielles et des inondations, sur la qualité des récoltes de prairies, notamment leur teneur en protéines, demeure largement méconnu. Cet amendement vise à combler cet angle mort, afin d'évaluer l'opportunité d'intégrer cette dimension qualitative dans le périmètre des assurances multirisques climatiques